

# **La décision du Président de la Commission de l'UA n'altérera pas le soutien de l'UA à la cause palestinienne**

La récente décision du Président de la Commission de l'Union Africaine (UA), d'accueillir un nouveau membre comme observateur n'a rien ni la vocation, ni la capacité de légitimer des pratiques et comportements dudit nouvel observateur qui sont totalement incompatibles avec les valeurs, principes et objectifs consacrés dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, a indiqué dimanche le ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger.

"Prise sans le bénéfice de larges consultations préalables avec tous les Etats membres, cette décision n'a ni la vocation, ni la capacité de légitimer des pratiques et comportements dudit nouvel observateur qui sont totalement incompatibles avec les valeurs, principes et objectifs consacrés dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine", lit-on dans le communiqué.

"La récente décision du Président de la Commission de l'Union Africaine (UA), d'accueillir un nouvel observateur qui relève de ses prérogatives administratives n'est pas de nature à altérer le soutien constant et actif de l'Organisation continentale à la juste cause palestinienne et son engagement envers la réalisation des droits à l'établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods pour capitale", déplore le ministère.

Le communiqué souligne que "les modes de fonctionnement de l'Union Africaine (UA) ne permettent aucune possibilité pour les quatre-vingt-sept Etats observateurs extra-africains d'influencer les positions de l'Organisation continentale, dont la détermination est la compétence exclusive de ses Etats membres".

En conséquence, poursuit le texte, "l'agitation médiatique, autour de ce qui relève davantage du "non-événement" que d'une percée à potentiel stratégique, ne saurait porter préjudice aux exigences fondamentales d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, telles que consacrées par l'Afrique et toute la communauté internationale, et telles que formulées dans l'Initiative Arabe de Paix adoptée par le Sommet Arabe tenu en 2002 à Beyrouth et à laquelle l'Union Africaine a apporté son plein soutien".

"L'Algérie qui a initié et promu le processus de développement et d'élargissement du partenariat stratégique entre l'Afrique et le monde arabe

continuera d'œuvrer en faveur du renforcement continu de la solidarité entre les deux ensembles au bénéfice de tous leurs peuples", conclut le communiqué du Ministère des Affaires Etrangères.

De larges concertations entre les membres de l'Union Africaine ont été lancées, selon des sources diplomatiques, sous la coordination de l'ambassadeur Palestinien auprès de l'UA et l'ambassadeur de Tunisie, président en exercice du sommet de la Ligue Arabe, ainsi que l'ambassadeur d'Algérie en sa qualité de président du prochain sommet, pour débattre de la récente décision contestée de M. Moussa Faki.

Le 25 juillet 2021